Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 68 (1939)

Heft: 4

Rubrik: La Société fribourgeoise d'éducation [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jeudi 23 mars : examen à La Tour-de-Trême, à 14 h. ; Broc, La Tour, Le Pâquier.

Vendredi 24 mars : examen à Hauteville, 7 h. 30 ; Hauteville, Corbières, Botterens, Villarvolard, La Roche et Pont-la-Ville.

Vendredi 24 mars : examen à Bulle, 14 h. ; Gruyères, Riaz, Echarlens et Morlon.

Samedi 25 mars : examen à Marsens, 7 h. 45 ; Marsens, Vuippens, Sorens, Gumefens, Avry-devant-Pont et Pont-en-Ogoz.

IVme arrondissement

Lundi 27 mars : examen à Farvagny, 8 h. ; Farvagny, Corpataux, Ecuvillens, Estavayer-le-Gibloux, Farvagny, Magnedens, Posat, Posieux, Rossens, Villarlod, Villarsel, Rueyres, Vuisternens-en-Ogoz.

Lundi 27 mars : examen à Praroman, 14 h. ; Arconciel, Bonnefontaine, Essert, Ependes, Marly, Praroman, Treyvaux, Zénauva.

Mardi 28 mars : examen à Neyruz, 8 h. ; Autigny, Chénens, Cottens, Lentigny, Neyruz.

Mardi 28 mars : examen à Prez-v.-Noréaz, 14 h. ; Avry-s.-Matran, Corserey, Matran, Onnens, Ponthaux, Prez-vers-Noréaz, Noréaz.

IIme arrondissement

Mercredi 29 mars : examen à Belfaux, 8 h. ; Belfaux, Autafond, Corminbœuf, Cutterwyl, Grolley, Givisiez-Granges-Paccot, Lossy-La Corbaz, Villars-sur-Glâne, Matran.

Mercredi 29 mars : examen à Courtepin, 14 h. ; Barberêche, Courtepin, Cournillens, Courtion, Cormérod, Cressier-sur-Morat, Villarepos, Wallenried.

Broye

Lundi 20 mars : examen à Estavayer-le-Lac, 7 h. ½ ; Cugy, 14 h.

Mardi 21 mars : examen à Domdidier, 7 h. ½ ; Cousset, 14 h.

Mercredi 22 mars : examen à Cheiry, 13 h. ½.

Jeudi 30 mars à Fribourg, pour les jeunes gens de la ville.

Glâne

Jeudi 23 mars : examen à Villaz-St-Pierre, 7 h. ½ ; Orsonnens, 14 h.

Vendredi 24 mars : examen à Romont, 7 h. ½ ; Mézières, 14 h.

Samedi 25 mars : examen à Siviriez, 7 h. ½ ; Rue, 14 h.

PARTIE NON OFFICIELLE

La Société fribourgeoise d'Education *(Suite.)*

Le 15 novembre est une date qui doit être gravée profondément dans l'esprit de tous ceux qui, dans notre canton, s'intéressent à l'école. Vous, surtout, jeunes membres du corps enseignant fribourgeois, retenez-la. N'oubliez pas qu'en cette journée mémorable

environ deux mille hommes, prêtres, laïques, pères de famille, instituteurs, en un mot, tous les vrais amis de l'instruction et de l'éducation chrétienne, réunis au Lycée de Fribourg, ont décidé de fonder la Société fribourgeoise d'Education pour protester contre les tendances de la Société pédagogique de la Suisse romande visant à la centralisation scolaire et pour travailler en commun à former des citoyens éclairés, des chrétiens solides, dévoués aux intérêts de la religion et à l'honneur de la patrie : deux choses que Dieu a réunies dans nos cœurs et que les ennemis de nos libertés cantonales voudraient séparer.

Les temps étaient troublés ; c'était une période de luttes ardentes. L'époque actuelle est-elle plus tranquille ? Nous ne le croyons pas. Il importe donc que le corps enseignant d'aujourd'hui connaisse cette belle page de l'histoire de notre canton écrite à l'occasion de la fondation de la Société fribourgeoise d'Education, afin qu'il puisse continuer, avec courage et conviction, l'œuvre admirable des hommes de cœur qui ont pris l'initiative de grouper les forces dispersées, cela pour défendre l'école menacée et pour travailler avec plus de profit aux progrès moraux et intellectuels de l'enfance et de la jeunesse fribourgeoises.

Il fallait à la nouvelle Société un organe qui serve de lien entre ses membres. C'est ainsi que fut créé le *Bulletin pédagogique* qui parut pour la première fois en janvier 1872. Citons quelques passages du programme de la nouvelle revue pédagogique dont le premier rédacteur fut M. Horner.

« Cette publication est éclose, libre et spontanée, d'un vote populaire. Elle n'est ainsi et ne saurait être que l'écho prolongé des acclamations, par lesquelles ont été saluées les idées et les résolutions émises dans cette grande assemblée de deux mille hommes accourus de toutes les parties du canton. »

Le premier but assigné au *Bulletin* a donc été la défense de l'autonomie cantonale en matière scolaire. Mais là ne devait pas se borner son rôle. M. Horner, dans l'exposé de son programme, continue :

« Mais l'assemblée du Lycée eut un autre résultat qui doit devenir l'objet particulier de notre sollicitude, et qui peut servir de programme à notre organe. Ce fut d'attirer vivement l'attention publique sur l'importance grandissante à accorder au développement et au progrès de l'instruction populaire, et d'assurer à l'œuvre si noble, mais si épineuse de l'enseignement, un appui plus ferme et un concours plus actif de la part des *familles* et des *autorités locales.*

Aussi, rien de ce qui peut contribuer au progrès de l'instruction ne saurait rester étranger à notre Revue mensuelle : questions pédagogiques, réformes scolaires, nouvelles méthodes, comptes rendus des conférences des instituteurs, d'une part, et d'autre part, encouragements, exemples propres à stimuler le dévouement des éducateurs et le zèle des autorités ; en un mot, tout ce qui peut intéresser, de près ou de loin, la cause de l'éducation aura droit à une place privilégiée dans notre journal.

Cependant, nous accorderons toujours une préférence marquée aux articles et aux exercices pratiques propres à aider ou à guider l'instituteur dans l'accomplissement de ses pénibles fonctions. Une chronique mensuelle et une revue bibliographique, avec quelques variétés compléteront notre journal. Suit une énergique réaffirmation des principes déjà énoncés. Et le rédacteur de conclure.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à souhaiter à ce timide pèlerin de notre association, l'accueil sympathique, ou du moins indulgent, auquel son jeune âge, son inexpérience et son désintéressement semblent lui donner droit. »

La circulaire par laquelle le Comité invite le corps enseignant à s'abonner au nouveau journal, mentionne les noms des pionniers de l'Association (pourquoi n'auraient-ils pas les honneurs de la publicité aussi bien que les as et les vedettes des sports et du cinéma), le prix de l'abonnement et les conditions exigées pour être membre de la Société. Ces conditions sont encore les mêmes : il faut être abonné au *Bulletin pédagogique*. Voici son contenu :

MONSIEUR,

Le 15 novembre dernier, l'assemblée du Lycée, après avoir décidé la fondation d'une Société fribourgeoise d'éducation et d'instruction populaire, a chargé le Comité de la nouvelle association, nommé dans cette même séance, d'élaborer les statuts. En vous adressant, ci-joint, un exemplaire de ces statuts, nous croyons devoir vous donner la liste des membres qui les ont élaborés et approuvés.

Philipona, inspecteur, président ; Hirt, instituteur, vice-président ; Gillet, inspecteur, secrétaire ; Bapst, directeur du Collège ; Horner, aumônier et professeur à Hauterive ; Michaud, inspecteur ; Fasel, directeur de l'Ecole secondaire de Guin ; Brasey, inspecteur ; Blanc-Dupont, instituteur à Fribourg ; Villard, instituteur à Châtel-St-Denis ; Thorimbert, instituteur à Billens ; Pauchard François, instituteur à Villarepos ; Schaller, instituteur à Bœsingen.

Tous ceux qui ne renverront pas les statuts, que nous avons l'honneur de leur adresser, seront considérés comme membres de la Société fribourgeoise d'Education et d'instruction populaire, et recevront le *Bulletin pédagogique*.

Néanmoins, nous prions MM. les professeurs, les instituteurs et les inspecteurs qui désirent être membres actifs de la nouvelle Société, d'envoyer au plus tôt leur adhésion à M. Philipona, à Châtel-St-Denis, s'ils ne l'avaient pas déjà fait.

A la prière du Comité, M. Horner, avec le concours de MM. Brasey, Gillet, Blanc-Dupont, a bien voulu se charger de la rédaction du *Bulletin pédagogique*.

Le premier numéro paraîtra au commencement de janvier. Prix, 2 fr. par an. Voir art. 4 des statuts ci-joints.

La rédaction de la Revue de la *Semaine catholique*, à laquelle

nous avons écrit, veut bien continuer à favoriser l'abonnement de MM. les instituteurs à cette excellente publication. Le prix de la Revue est de 7 fr., celui du *Bulletin pédagogique* est de 2 fr., ce qui fait 9 fr. par an. Au lieu de 9 fr. MM. les instituteurs, mais les instituteurs seuls, qui s'abonneront et à la Revue et au *Bulletin*, ne payeront pour les deux abonnements que 6 fr. par an.

Nous avons obtenu de la rédaction de la Revue une autre faveur. Comme le *Bulletin* n'aura que 16 pages par mois, une large place nous est assurée dans la Revue pour traiter les questions scolaires. La Revue publiera volontiers les travaux de MM. les membres du corps enseignant.

MM. les instituteurs voudront bien, pour éviter les frais d'expédition, recevoir les numéros du *Bulletin* qu'ils trouveront dans les communes et les distribuer aux familles. Inutile de dire que le succès dépend du nombre d'abonnés.

Veuillez, Monsieur, nous envoyer, pour le 25 décembre au plus tard, la liste des abonnements que vous aurez trouvés pour le *Bulletin pédagogique* et la Revue.

Nous avons l'espoir que les commissions d'Ecole feront ce qui est possible pour multiplier les abonnements au *Bulletin pédagogique* et encourager les efforts de MM. les instituteurs.

Agréez, etc.

Châtel-St-Denis, le 5 décembre 1871.

Le Président :	*Le Vice-Président :*	*Le Secrétaire :*
Philipona.	Hirt.	Gillet.

Au nom de la Rédaction du *Bulletin :*

Horner, professeur à l'Ecole normale

(*A suivre*)

HOMMAGES

La figure du monde se renouvelle bien rapidement ; la mort a emporté des amis du corps enseignant, les promotions récentes nous ont donné de nouveaux chefs à qui nous présentons nos félicitations, nos vœux et l'hommage de notre reconnaissance pour leur sympathie déjà manifestée.

Mgr Quartenoud a consacré sa vie à l'enseignement, par la parole dans sa chère Ecole secondaire de Gambach, par la plume dans *La Liberté*. Le peuple de Fribourg a bénéficié de sa doctrine sûre et précise ; malgré un travail absorbant, il a gardé jusqu'à la fin sa place à la Commission des Etudes et au jury des examens du brevet, témoignant ainsi de l'intérêt qu'il portait à l'école populaire et à ses maîtres.